



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 août 2016.

L'assemblée a été réunie sur l'ordre du jour suivant, envoyé par poste et internet le 15 juillet 2016 :

### Ordre du jour

1. *Bilan des actions menées depuis 1 an*
2. *La situation à Comiac et à La Luzette*
3. *Point financier*
4. *Elections au bureau (le trésorier, pour des raisons professionnelles, doit être remplacé...)*
5. *Les actions à entreprendre*

Le quorum étant atteint avec 9 présents et 9 pouvoirs, la présidente, Brigitte Briard, ouvre l'assemblée à 9 h 30 et donne la parole au secrétaire.

1. Bilan des actions depuis le 6 août 2015,
  - a. Nous avons
    - 1) avec l'association « Agir pour la Xaintrie » mis en ligne une pétition qui a reçu 1130 signatures, il est toujours possible de la faire signer.
    - 2) avec l'association « Vent du Haut Ségala » nous avons rencontré le 22 octobre 2015 le sous-préfet de Figeac, M. Franck Léon, accompagné de M. Champeimont responsable de la DREAL du Lot et du secrétaire du sous-préfet. Un compte-rendu a été fait et mis sur le site, Bernadette expose quelques éléments de la rencontre et signale que M. Franck Léon a été très intéressé par l'exposé écrit que nous lui avons transmis ainsi que par le document montrant la publicité, semble-t-il, mensongère des promoteurs pour obtenir un financement des particuliers.
  - b. Nous avons envoyé à tous les députés une lettre personnalisée pour leur demander de voter l'amendement des 10 000 m entre éoliennes et bâtiments remarquables. Madame la députée Orliac nous a répondu et nous a autorisé à mettre sa réponse sur le site. Malheureusement cet amendement a été supprimé en deuxième lecture par les députés et lors de la deuxième lecture, au Sénat, en présence du sénateur Jean-Claude Requier, les sénateurs ont suivi le gouvernement.
  - c. Le site
    - de janvier 2016 au 28 juillet 2016 : 2 382 visiteurs (minimum 300 visiteurs par mois)
    - de janvier 2015 à fin décembre 2015 : 2 328 visiteurs (maximum 300 visiteurs en décembre 2015)
    - on voit une fréquentation importante après l'envoi de la newsletter
  - d. La newsletter mensuelle est envoyée à 207 personnes dont
    - 20 adhérents à jour 2016
    - 12 adhérents 2015 non à jour 2016
    - 147 sympathisants
    - 13 journalistes
    - 20 personnes d'associations
    - Une petite remarque : certaines fois, notre newsletter est reprise et envoyée aux adhérents d'autres associations !
  - e. Nous avons reçu le 7 mars 2016 la décision du procureur concernant notre plainte pour prise illégale d'intérêt ; quelques précisions sont données par Brigitte.
  - f. Le 16 mars, le maire de Comiac, répondait à un journaliste que le projet éolien était, pour l'instant à l'arrêt du fait de l'aérodrome de Calviac ; quelques précisions sont apportées et seront reprises au point 2a)
  - g. Dans le journal « La Dépêche » du 27 avril, le site de l'APPGE et surtout l'article sur La Luzette sont cités et exploités car nous y dénonçons l'arnaque financière. ; quelques précisions sont données et seront repris au point 2b).

## 2. La situation à

- a. **Comiac** : Il semble que le projet soit au point mort du fait premièrement de la réponse du procureur et deuxièmement de l'emplacement de l'aérodrome de Calviac. Il nous semble important d'attendre juin 2017 pour savoir quel gouvernement sera nommé, car les préfets qui prennent les arrêtés pour les dossiers ICPE reçoivent leurs ordres du gouvernement, ils peuvent être libres de leurs décisions ou au contraire liés par des ordres directs.
- b. **La Luzette** : plusieurs points sont évoqués
  - 1) Le problème du financement, et de ce qui est pour nous une arnaque ; nous verrons bien cela d'ici quelques années.
  - 2) Les problèmes de la famille Martinet qui habitent une ferme à 700m d'une éolienne ; ils se plaignent du bruit et du risque que les éoliennes font courir à leur production de lait, car les vaches pourraient développer des mammites. Une discussion s'engage mais nous décidons de reprendre cette décision dans le point 5.

## 3. Point financier :

- a. Au 28 juillet il y a 1 583,75 € sur le compte courant.
- b. La FED demande une aide financière pour l'action en justice contre les décrets du mois de mai 2016 qui facilitent la création d'éoliennes et contribuent à plomber la France par l'obligation faite à EDF de racheter au prix fort l'électricité produite par les parcs éoliens. Nous décidons de verser 50€ à la FED.
- c. Nous autorisons Brigitte à reprendre contact avec l'avocate et à lui payer une consultation.

## 4. Elections au Bureau :

- a. Aucune candidature n'est arrivée
- b. **Présidence** : **Brigitte Briard** est réélue à l'unanimité
- c. **Trésorier** : **Jan Svatos** expose le problème de son travail qui sera en Afrique, mais il reviendra à Comiac pour les vacances. Après discussion, Benoit Briard accepte d'être trésorier adjoint. **Jan Svatos** est donc réélu trésorier à l'unanimité et **Benoît Briard** est élu trésorier adjoint, à l'unanimité.
- d. **Secrétaire** : **Gilles Forhan** est réélu à l'unanimité

## 5. Actions à entreprendre

- a. Le secrétaire donne les informations suivantes :
  - 1) L'éolien est actuellement inutile en France car il n'intervient pas pour couvrir la consommation ; voir le graphique mis sur le site qui montre mois après mois que l'éolien ne sert pas à la consommation des français.
  - 2) L'éolien est dangereux car les aides financières empêchent l'émergence de projets alternatifs d'électricité renouvelables comme
    - a) L'hydrolien au fil de l'eau
    - b) L'hydrolien marémoteur
    - c) L'éolien à axe vertical ou les arbres à vents
    - d) L'utilisation de la géothermie
    - e) La méthanisation
    - f) Les nouvelles technologies du nucléaire sans danger testées actuellement par les russes, les chinois qui concurrencent AREVA et EDF, et qui pourraient empêcher EDF de construire les EPR ; on évoque même la fusion nucléaire.
    - g) Et d'autres technologies qui, n'étant pas financées ne verront pas le jour en France.
  - 3) L'éolien est dangereux par l'obligation de conserver des centrales à charbon ou au gaz pour suppléer l'absence de vent et ces centrales sont responsables de plus de 20 000 morts chaque année en Europe.
  - 4) L'éolien est dangereux car à cause de son intermittence, quand il y a du vent, la production est vendue à l'export au prix moyen de 33€/ MWh alors que cette même énergie est achetée par EDF au prix de 90€/MWh ; mais parfois l'électricité est vendue à prix négatif, ce qui permet d'ailleurs aux vendeurs alternatifs de garantir des prix moins chers que ceux d'EDF.
  - 5) On s'aperçoit qu'à cause de cet engouement pour l'éolien par les antinucléaires, la France risque de perdre son indépendance énergétique et de perdre la beauté de ses paysages et

de ses sites touristiques. On parle de guerre économique, mais on peut se demander qui trahit la France : les antiéoliens, les antinucléaires, les politiques aux ordres de lobbies ?

b. Après discussion nous décidons de suivre ce qui se passe à Fontbelle dans le Cantal du fait des éoliennes de La Luzette :

1) Le site internet doit continuer ainsi que les newsletters

2) Nous suivons avec attention les démarches de la famille Martinet.

3) Brigitte Briard peut les accompagner chez Maître Bayard.

4) Objectifs :

a) Obtenir le contrôle du bruit et le bridage des éoliennes, conformément aux avis du préfet de la région Auvergne et du préfet de la région Midi-Pyrénées qui ont signé le même texte (le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et le 30 août 2011) indiquant au point II E Bruit, « **l'efficacité des mesures de réduction proposées et le respect des émergences réglementaires seront vérifiés par une campagne de contrôle sur le site en fonctionnement** »

b) Recueillir les avis et les impressions des voisins des éoliennes.

c) Surveiller l'émergence de mammites des vaches et de la production de lait.

d) Faire réaliser, par un spécialiste des études sur les infrasons produits par ce parc éolien.

Le 8 août 2015

Gilles Forhan

Secrétaire APPGE, Comiac, Calviac, Lamativie

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

06.43.80.15.87